

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DE LA MANCHE**

**COMMUNE DE ROMAGNY FONTENAY**

Nombre de membres  
En exercice : 26

**Séance du 26 février 2016**

Présents : 23  
Représentés : 2  
Absent : 1  
Votants : 25

**Présents :** André BOUILLAULT, Charline DESLANDES, Joseph PERRIER, Serge DESLANDES, Serge DESGUE, Marie Madeleine CHEMIN, Rémy PINSON, Annick CHAREYRE, Thierry ARMAND, Marie BAUGE, Jérôme BOUTELOUP, Michel BRETONNIER, Stéphanie GASSION, Sylvain GAUTIER, Christelle GONTIER, Jean Luc HERBERT, Franck HESLOUIS, Maurice LAIR, Thierry LAURENCEAU, Marie-Jo LEBASCLE, Francis LECHAPLAIN, Anita LEROY, Yvon LOYAUD

Date convocation :  
17/02/2016

**Sont Représentés :** Sylvie LEFRANCOIS pouvoir à Marie-Madeleine CHEMIN  
Jean-Luc DUDOIGT pouvoir à André BOUILLAULT

**Est Absent excusé :** Régis GAUCHER

**Est désigné secrétaire de séance :** Joseph PERRIER

**I Approbation du PV du 28 janvier 2016**

Lecture du PV du 28 janvier 2016.

Madame Charline DESLANDES demande l'ajout du montant des indemnités du maire et des adjoints étant donné que le sien est indiqué dans le PV. Elle souhaite également qu'il soit précisé que Monsieur Serge DESLANDES n'a pas d'indemnité

Le Procès-verbal a été adopté à l'unanimité.

**II Approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs 2015**

• [1°\) Le Compte Administratif Commune de Romagny](#)

Le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Joseph PERRIER, délibérant sur le compte administratif 2015, dressé par Monsieur André BOUILLAULT, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, approuve à l'unanimité le compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<b>- Section de fonctionnement</b>	
Recettes :	848 243.81€
Dépenses :	<u>443 187.42€</u>
Excédent :	405 056.39€
Résultat de Clôture à fin 2014 :	1 399 462.94€
Affectation à l'investissement :	446 724.32€
Résultat de l'exercice :	<u>405 056.39€</u>
Résultat de Clôture :	1 357 795.01€

<b>- Section de l'investissement</b>	
Recettes	467 924.19€
Dépenses	<u>1 035 335.17€</u>
Déficit	<b>-567 410.98€</b>

Résultat de clôture à fin 2014	4 566.68€
Résultat de l'exercice	<b><u>-567 410.98€</u></b>
Résultat de clôture hors restes à réaliser	<b>-562 844.30€</b>

SOIT UN RESULTAT DE CLOTURE DE :

	1 357 795.01€
	<u>-562 844.30€</u>
RESULTAT	794 950.71€

- 1) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- 2) Arrête les opérations clôturées en 2015 et annule les crédits correspondants non employés

- [Le Compte de Gestion Commune de Romagny](#)

Après avoir constaté que le compte administratif communal et le compte de gestion 2015 établi par la Trésorerie ont des résultats identiques, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion présenté par le trésorier municipal.

- [2°\) Le Compte Administratif Assainissement de Romagny](#)

Le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Joseph PERRIER, délibérant sur le compte administratif 2015, dressé par Monsieur André BOUILLAUT, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, approuve à l'unanimité le compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<b>- Section de fonctionnement</b>	
Recettes :	61 398.69
Dépenses :	<u>46 856.46</u>
Excédent :	14 542.23

Résultat de Clôture à fin 2014 :	136 014.36
Affectation à l'investissement :	<b>-62 146.93</b>
Résultat de l'exercice :	<u>14 542.23</u>
Résultat de Clôture :	88 409.66

<b>- Section de l'investissement</b>	
Recettes	81 541.57
Dépenses	<u>14 712.00</u>
Excédent	66 829.57

Résultat de clôture à fin 2014	<b>-62 146.93</b>
Résultat de l'exercice	<u>66 829.57</u>

Résultat de Clôture hors restes à réaliser 4 682.64

- 1) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
  - 2) Arrête les opérations clôturées en 2015 et annule les crédits correspondants non employés
- [Le Compte de gestion de l'assainissement de Romagny](#)

Après avoir constaté que le compte administratif de l'assainissement et le compte de gestion 2015 établi par la Trésorerie ont des résultats identiques, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion présenté par le trésorier municipal.

- [3°\) Le Compte Administratif Lotissement de la Source](#)

Le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Joseph PERRIER, délibérant sur le compte administratif 2015, dressé par Monsieur André BOUILLAULT, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, approuve à l'unanimité le compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<b>- Section de fonctionnement</b>	
Recettes :	108 006.03€
Dépenses :	108 006.03€
Excédent :	0.00
Résultat de Clôture à fin 2014	0.00
Résultat de l'exercice :	0.00
Résultat de Clôture :	0.00€
<b>- Section de l'investissement</b>	
Recettes :	108 003.99
Dépenses :	108 003.99
Excédent :	0.00€
Résultat de Clôture à fin 2014:	0.00€
Résultat de l'exercice :	0.00€
Résultat de Clôture :	0.00€
Soit un résultat de clôture de :	0.00€

- 1) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- 2) Arrête les opérations clôturées en 2015 et annule les crédits correspondants non employés

- [Le Compte de Gestion Lotissement de la source](#)

Après avoir constaté que le compte administratif du Lotissement La Source et le compte de gestion 2015 établi par la Trésorerie ont des résultats identiques, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion présenté par le trésorier municipal.

- 1°) Le Compte Administratif Commune de Fontenay

Le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Joseph PERRIER, délibérant sur le compte administratif 2015, dressé par Madame Charline DESLANDES, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, approuve à l'unanimité le compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<b>- Section de fonctionnement</b>	
Recettes :	166 373.49€
Dépenses :	<u>146 438.99€</u>
Excédent :	19 934.50€
Résultat de Clôture à fin 2014 :	95 622.09€
Affectation à l'investissement :	80 841.77€
Résultat de l'exercice :	<u>19 934.50€</u>
Résultat de Clôture :	34 714.82€
<b>- Section de l'investissement</b>	
Recettes	148 310.82€
Dépenses	<u>44 259.83€</u>
Excédent	104 050.99€
Résultat de clôture à fin 2014	<b>-77 542.67€</b>
Résultat de l'exercice	<u>104 050.99€</u>
Résultat de clôture hors restes à réaliser	26 508.32€
SOIT UN RESULTAT DE CLOTURE DE :	
	34 714.82€
	<u>26 508.32€</u>
RESULTAT	61 223.14€

- 3) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- 4) Arrête les opérations clôturées en 2015 et annule les crédits correspondants non employés

- Le Compte de Gestion Commune de Fontenay

Après avoir constaté que le compte administratif communal et le compte de gestion 2015 établi par la Trésorerie ont des résultats identiques, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion présenté par le trésorier municipal.

- 2°) Le Compte Administratif Lotissement Turmel

Le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Joseph PERRIER, délibérant sur le compte administratif 2015, dressé par Madame Charline DESLANDES, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, approuve à l'unanimité le compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<b>- Section de fonctionnement</b>	
Recettes :	62 128.48€
Dépenses :	62 128.48€
Excédent :	0.00€
Résultat de Clôture à fin 2014	0.00€
Résultat de l'exercice :	0.00€
Résultat de Clôture :	0.00€
<b>- Section de l'investissement</b>	
Recettes :	61 858.05€
Dépenses :	61 858.05€
Excédent :	0.00€
Résultat de Clôture à fin 2014:	0.00€
Résultat de l'exercice :	0.00€
Résultat de Clôture :	0.00€
Soit un résultat de clôture de :	0.00€

- 1) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- 2) Arrête les opérations clôturées en 2015 et annule les crédits correspondants non employés

- [Le Compte de Gestion Lotissement Turmel](#)

Après avoir constaté que le compte administratif du Lotissement La Source et le compte de gestion 2015 établi par la Trésorerie ont des résultats identiques, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion présenté par le trésorier municipal.

### **III Ouverture de crédit pour le commerce de Fontenay**

Afin de permettre l'ouverture prochaine du commerce de Fontenay des travaux doivent être réalisés. Il est donc nécessaire d'ouvrir une ligne de crédit afin de payer ces travaux puisque le vote du budget n'a pas eu lieu.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'autoriser l'ouverture d'une ligne de crédit pour le commerce de Fontenay d'un montant de 10 000€ TTC à l'opération 123 « commerce multiservices » à l'article 2135 « installations générales »

### **IV Devis pour le commerce de Fontenay**

- Acquisition d'une enseigne lumineuse « carotte de tabac » de la marque « point rouge » moyennant le prix de 610 € HT soit 699 euros TTC par l'entreprise Groupe NEODIA. Il est demandé d'étudier une solution moins onéreuse.
- Réparation du parquet du bar suite à l'humidité, dépose et pose de parquet et tablette par l'entreprise PINSON pour la somme de 1 438€ HT soit 1 725.60€ TTC

- Divers travaux électriques, entretien VMC, remplacement de fluorescents, prise de courant, alimentation hotte par la SARL BOISBUNON et Fils de Juvigny le terre pour la somme de 513.26€ HT soit 615.91€ TTC
- Travaux de couverture pour la mise en place d'une ventilation par l'entreprise SAS DALIGAULT de FONTENAY pour la somme de 390€ HT soit 468€ TTC
- Pose d'une HOTTE par la SARL SAJANE 123 Cuisé Pro pour 1 785€ HT soit 2 142€ TTC

## VI Subventions

	COMMUNE DELEGUEE DE ROMAGNY	COMMUNE DELEGUEE DE FONTENAY	COMMUNE DE ROMAGNY FONTENAY
<b>Associations locales</b>	<b>2015</b>		<b>2016</b>
Société de Chasse "La Bécassine"	300.00 €	0.00 €	300.00 €
CATM et AC	300.00 €	0.00 €	300.00 €
" Les Trois Coups"	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Club du 3ème Age	600.00 €	0.00 €	600.00 €
Art et Loisirs de Fontenay	0.00 €	100.00 €	100.00 €
La Romagnaise	450.00 €	0.00 €	450.00 €
Les Cœurs Joyeux de Fontenay	0.00 €	110.00 €	110.00 €
CLAR	1 000.00 €	0.00 €	1 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 650.00 €</b>	<b>210.00 €</b>	<b>2 860.00 €</b>

	<b>2015</b>		<b>2016</b>
<b>Associations extérieures</b>			
AF Myopathie (Téléthon)	150.00 €	30.00 €	180.00 €
A.N.E.H.P	0.00 €	20.00 €	20.00 €
Donneur de sang	150.00 €	20.00 €	170.00 €
Aumônerie Collège + Lycée	100.00 €	0.00 €	100.00 €
Secours catholique	200.00 €	20.00 €	220.00 €
Maison Familiale de Mortain	100.00 €	50.00 €	150.00 €
Les Sax du mortainais	100.00 €	0.00 €	100.00 €
Les Resto du Cœur	0.00 €	20.00 €	0.00 €
Centre anti cancéreux -Saint Lô	300.00 €	30.00 €	330.00 €
Croix rouge -Comité de Mortain	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Association Prévention routière	100.00 €	0.00 €	0.00 €
Amicale des chasseurs de Mortain	30.00 €	0.00 €	30.00 €
"Age d'or" Hôpital de Mortain	400.00 €	50.00 €	450.00 €
APE Collège + Lycée MORTAIN	300.00 €	0.00 €	300.00 €
France Alzheimer	200.00 €	20.00 €	220.00 €
Chorale Montjoie	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Amicale du personnel	100.00 €	80.00 €	160.00 €
Acad'habra	0.00 €	0.00 €	150.00 €
Gaule Mortainaise	50.00 €	0.00 €	50.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 280.00 €</b>	<b>340.00 €</b>	<b>2 630.00 €</b>

DIVERS	2015		2016
Autres	2 000.00 €		2 000.00 €
CCAS	500.00 €	2 075.00 €	3 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 500.00 €</b>	<b>2 075.00 €</b>	<b>5 000.00 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>7 430.00 €</b>	<b>2 625.00 €</b>	<b>10 490.00 €</b>

#### VI Centre de gestion : renouvellement de la convention relative à la mission d'intervention sur les dossiers CNRACL

Suite à la fusion des communes, la convention relative à l'intervention du centre de gestion pour les dossiers du personnel doit être revue puisque chaque commune avait signé le renouvellement de celle-ci mais

- Le Conseil Municipal a validé la convention du centre de gestion en partenariat avec la CNRACL pour une durée de 2 ans du 01 décembre 2015 au 31 décembre 2017.

#### VII Passerelles vers l'emploi : renouvellement de la convention fourrière

La convention relative à la concession du service de fourrière 2016 consistant à l'accueil des chiens et chats errant doit être renouvelée. La Commune de Romagny avait un partenariat avec Passerelles mais pas la Commune de Fontenay

Pour adhérer, la participation annuelle de la commune pour 2016 est de 0.47€ par habitant (1 395x0.47) soit la somme de 655.65€

Le Conseil Municipal a validé la convention avec l'association Passerelles à l'unanimité

#### VIII URSSAF : renouvellement de la convention assurance chômage

Il est proposé au Conseil :

- d'adhérer à l'assurance chômage de l'URSSAF pour les nouveaux salariés non titulaires ou statutaires embauchés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016
- Le contrat d'adhésion est conclu pour une durée de 6 ans renouvelables par tacite reconduction

Le conseil municipal ; après en avoir délibéré, décide d'accepter cette adhésion à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'adhésion ainsi que tous les documents afférents

#### IX Adhésion au CNAS ou CDAS pour le personnel

Les communes de Romagny et de Fontenay n'adhèrent pas au même centre d'action social pour le personnel, le conseil municipal doit choisir entre les deux centres

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De mettre en place une action sociale en faveur du personnel en adhérant au CNAS à compter du 1<sup>er</sup> mars 2016 et autorise en conséquent Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au CNAS.
- Cette adhésion étant renouvelée annuellement par tacite reconduction, l'organe délibérant accepte de verser au CNAS une cotisation évolutive et correspondante au mode de calcul suivant :

(Nombre de bénéficiaires actifs et/ou retraités indiqués sur les listes) X (la cotisation par bénéficiaires actifs et/ou retraités)

- De désigner Madame Charline Deslandes, membre de l'organe délibérant, en qualité de délégué élu notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS
- De désigner Madame Nadia Richard, membre du personnel, en qualité de délégué agent notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS

### X Questions diverses

- Compte rendu de la présentation du commercial de la poste sur la numérotation des rues de la commune
- Compte rendu de M Serge Deslandes sur l'avancée du raccordement de la fibre et sur la venue de certains fournisseurs d'accès. Il est conseillé de procéder aux élagages pour ne pas ralentir les travaux de déploiement.
- Information et avancée du schéma départemental de coopération intercommunale et l'amendement présenté par M Serge DESLANDES
- le pays de la baie va désormais instruire les documents d'urbanisme de la commune de Fontenay
- M. Serge DESLANDES donne des indications sur le projet de l'ARS concernant le groupement des hôpitaux dans le Sud-Manche et le Mortainais.
- Trois naissances en Février Shanna Landais, Jade SADEYEN et Ethan LECONTE OGER.
- Demande de Mme Charline DESLANDES de réalisation d'un studio pour la gérante du Commerce de Fontenay.
- Demande de M. Maurice LAIR que la route allant de Romagny à Fontenay soit prioritaire.
- Demande de Mr Maurice LAIR si les tarifs préférentiels de location de salle concernant le territoire de la commune de ROMAGNY FONTENAY s'appliquent par réciprocité. Il lui est indiqué qu'il faut une délibération du CM
- Mme Annick Chareyre demande que soit revu le prix de la location de la salle des associations pour le club de tarot qui est une activité du Club

### **A RETENIR**

- Commission communication le Mercredi 02 Mars 2016 à 18h15 à Fontenay
- Commission finances le 18 Mars 2016 à 18h30 à Fontenay
- Commission fleurissement le 19 Mars 2016 à 10 heures RDV, mairie de Romagny
- Réunion de conseil le Jeudi 24 Mars 2016 à 20h30 à la mairie de ROMAGNY
- Commission CCAS le 29 Mars à 20h30 à Romagny.

Fait en Mairie à ROMAGNY FONTENAY,

Le 17 mars 2016

Le Maire,

André BOUILLAULT

